

Économie circulaire

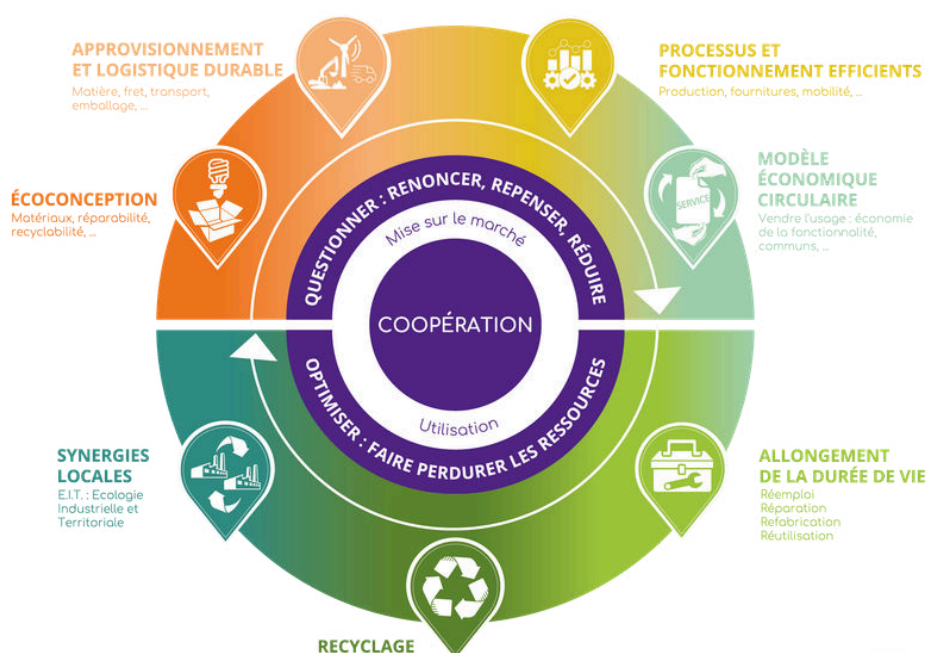
Développer l'économie circulaire en montagne

Pourquoi est-ce un enjeu ?

Les territoires de montagne disposent de ressources naturelles exceptionnelles, mais restent fortement dépendants de l'extérieur pour leurs matériaux, leurs équipements, leurs biens de consommation et une partie de leur énergie. Cette dépendance génère des coûts économiques, logistiques et environnementaux importants.

L'économie circulaire consiste à produire, construire, consommer et réemployer davantage à l'échelle locale afin de limiter cette dépendance et de mieux valoriser les ressources du territoire.

- **Transformer les contraintes en opportunités** : l'éloignement des sites et le coût des transports rendent le réemploi des matériaux, les circuits courts et les boucles locales particulièrement pertinents en montagne.
- **Mieux valoriser les ressources locales** : bois, eau, soleil, biomasse... La montagne dispose d'importantes ressources naturelles qui peuvent être mobilisées dans une logique d'économie circulaire.
- **Réduire les déchets** : le secteur du bâtiment et des travaux publics représente près de 70 % des déchets produits en France. Mieux concevoir les projets, réemployer les matériaux et améliorer leur valorisation constituent des leviers majeurs de progrès.
- **Construire autrement** : désormais les projets vont devoir privilégier davantage la rénovation, la réhabilitation, l'optimisation de l'existant et la sobriété foncière.



Leviers	Solutions techniques
Concevoir circulaire - Intégrer la circularité dès la conception	- Choisir les matériaux en tenant compte des matériaux critiques (rares, chers, difficiles à approvisionner, à fort impact social/environnemental cf. règlement européen CRMA) et de leur fin de vie ; limiter la diversité de matériaux dans un même produit. - Anticiper le démontage et la réversibilité des infrastructures (modularité). - Évaluer les impacts via l'analyse de cycle de vie (outils ADEME). - Intégrer des clauses circulaires dans les appels d'offres : réparabilité, maintenance locale, filières courtes, exclusion des substances dangereuses (PFAS, polluants éternels).
Optimiser les flux de ressources - Réduire la consommation de matières et d'énergie	- Mutualiser équipements et matériaux entre acteurs (stations, communes, entreprises). - Mettre en place une logistique partagée pour les approvisionnements depuis la vallée. - Valoriser la chaleur fatale des équipements (neige de culture, serveurs, chambres froides) pour alimenter des boucles de chauffage (station). - Réduire le gaspillage alimentaire et énergétique dans les hébergements, sensibiliser à la sobriété (station).
Réemployer et recycler localement - Valoriser les déchets à proximité pour un approvisionnement durable	- Réemployer matériaux et matériels (installations, équipements, produits). - Développer l'écologie industrielle : le déchet des uns devient la ressource des autres. - Rénover plutôt que démolir : moins d'artificialisation, moins de déchets, plus de réversibilité. - Créer des plateformes locales de tri et de réemploi de matériaux. - Composter et méthaniser les biodéchets (encore peu développé en station) / se rapprocher de sa communauté de communes.
Mobiliser les filières locales - Soutenir l'emploi et le savoir-faire du territoire	- S'appuyer sur les ateliers bois, ressourceries, entreprises d'insertion et circuits courts. - Se rapprocher des pôles et clusters dédiés.
Sensibiliser et former - Favoriser le passage à l'action collective	- Utiliser les modules de sensibilisation clés en main : SoluCir, Module de sensibilisation à l'économie circulaire. - Former les équipes à l'économie circulaire (éco-conception, ACV...) via Mon Compte Formation et les écoles et universités locales (Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers, Université Savoie Mont Blanc, Université Grenoble Alpes...). - Communiquer auprès des usagers (touristes, saisonniers) et partager les bonnes pratiques via les ateliers thématiques et Cluster Montagne Solutions.

*(station) = action spécifique aux stations / domaines skiables



Focus sur les réglementations en vigueur

- **Loi AGECE (2020)** : tri à la source des biodéchets obligatoire pour tous depuis le 1er janvier 2024 ; REP étendue à de nouveaux secteurs (BTP, articles de sport et de loisir) ; sortie progressive du plastique à usage unique.
- **Tri à la source – décret n°2021-950 (2021)** : 7 flux obligatoires : papier, métal, plastique, verre, bois, fraction minérale, plâtre (8 flux avec le textile depuis 2025).
- **Commande publique circulaire décret n°2021-254** : les acheteurs publics doivent intégrer une part de biens issus du réemploi, de la réutilisation ou de matières recyclées.
- **Loi Climat et Résilience (2021)** : objectif ZAN à horizon 2050 et renforcement du réemploi dans la commande publique.

Les principales aides à disposition

Pour Qui ?	Dispositifs
Entreprises	<u>ADEME</u> (Fonds Économie circulaire, Tremplin Transition écologique), <u>CEE</u> , appels à projets régionaux (Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur).
Collectivités	<u>Fonds Vert</u> , accompagnement ADEME (<u>PCAET</u> , <u>Territoire Engagé Transition écologique</u>), appel à projets « <u>Territoires Zéro Déchet Zéro Gaspillage</u> ».
Tourisme / BTP	<u>Éco-organismes</u> , programmes de réemploi et de valorisation.
Recherche & Innovation	<u>Bpifrance</u> , programmes européens <u>Interreg</u> et <u>LIFE</u> pour les projets pilotes en montagne.



Passer à l'action

Le réseau du Cluster Montagne rassemble des experts sur le sujet prêts à vous aider !

- Plateforme ADEME - Économie circulaire : ressources, fiches pratiques et accompagnement : agirpourlatransition.ademe.fr
- Plateforme SoluCir
- Annuaire Cluster Montagne : cluster-montagne.com pour avoir leurs contacts
- Pour vous inspirer de leurs projets déjà réalisés cluster-montagne-solutions.com

Pour plus d'informations, contactez le Cluster Montagne.